

Postes électifs

(en élection le 26 avril 2023)

8.2 Comités institutionnels

I-01 CRT (Comité des relations du travail) :

deux mandats de deux ans avec élections aux années impaires

I-02 CÉ (Commission des études) :

cinq mandats de deux ans avec élections aux années impaires.

1. Famille des Techniques biologiques et de la santé
2. Famille des Techniques humaines
3. Famille des Arts et lettres
4. Famille des Sciences humaines
5. Base individuelle, pour le personnel enseignant

I-03 : CA (représentant.es au Conseil d'administration) : deux mandats de 3 ans

I-04 : Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire :

deux mandats de deux ans avec élections aux années impaires

1. Secteur C
2. Secteur D

I-05 : Comité perfectionnement :

deux mandats de deux ans avec élections aux années impaires

I-06 : Comité diversité sexuelle et de genre :

un mandat de deux ans avec élections aux années impaires

I-07 : Comité C'Viable :

un mandat de deux ans avec élections aux années impaires

I-08 : Comité consultatif de la recherche :

deux mandats de deux ans avec élections aux années impaires

I-09 : CÉR (Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains) :

deux mandat de trois ans avec élection aux années 2023+3n

I-10 : Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec :

deux mandats de deux ans avec élections aux années impaires

I-11 : Comité de sélection des projets d'innovation pédagogique :

un mandat de deux ans avec élections aux années impaires

I-12 : Comité des sujets sensibles :

deux mandats de deux ans avec élections aux années impaires

I-13 : Comité consultatif des arts et de la culture :

quatre mandats de deux ans avec entérinement aux années impaires*

1. Arts visuels : résolution départementale à entériner
2. Graphisme: résolution départementale à entériner
3. Littérature et communication : résolution départementale à entériner
4. Un représentant du secteur préuniversitaire autre qu'artistique

I-14 : Comité éthique de l'utilisation des animaux:

trois mandats de deux ans avec entérinement aux années impaires

1. Biologie : résolution départementale à entériner
2. Technologies de laboratoires : résolution départementale à entériner
3. Techniques de santé animale :

I-16 : Comité permanent lié à la politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel :

un mandat de deux ans avec élections aux années impaires

I-17 : Comité d'accès à l'égalité en emploi :

un mandat de deux ans avec élections aux années impaires

I-18 : Comité de gestion des matières dangereuses :

un mandat de deux ans avec élections aux années impaires

I-23 : Comité santé psychologique des étudiant.es :

trois mandats de deux ans avec entérinement aux années impaires

1. Secteur technique
2. Secteur préuniversitaire

8.3 Comités syndicaux

Syndical-01 : Comité de surveillance :

Trois mandats d'un an (jusqu'en décembre 2023)

Syndical-02 : Direction des élections et de scrutin :

un mandat d'un an

Syndical-03 : Comité de discipline :

quatre mandats d'un an

Comités ouverts à la participation de toutes et tous sans limite quant au nombre de personnes. Mandats d'un an, renouvelables annuellement.

- Syndical-04 : Comité précarité
- Syndical-05 : Comité environnement
- Syndical-06 : Comité femmes
- Syndical-07 : Comité PÉR (Programme d'étudiants réfugiés)
- Syndical-08 : Comité LGBTI et alliéEs
- Syndical-09 : Comité école et société
- Syndical-10 : Comité de mobilisation
- Syndical-11 : Comité interculturelité, discrimination systémique au travail et éducation

Note : L'entérinement des résolutions départementales sera fait préalablement (au point 7.3.1)